

# Descriptif du visuel des impacts de la tarification incitative



Impacts de la tarification incitative :

- 41 % de réduction des Ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- 40 % d'augmentation de la collecte des recyclages ;
- 8 % de réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA) ;
- des coûts aidés médians inférieurs de 15 % aux collectivités de même typologie ;
- les premières collectivités en Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) observent aussi des baisses d'OMR et de DMA significatives ;
- une optimisation et une modernisation du service public des déchets ;
- 63 à 70 % d'utilisateurs concernés, ménages et professionnels, favorables à la tarification incitative.